

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

Agrigente (Italie)

N° 831

Identification

<i>Bien proposé</i>	Zone archéologique d'Agrigente
<i>Lieu</i>	Sicile
<i>Etat Partie</i>	Italie
<i>Date</i>	19 juillet 1996

Justification émanant de l'Etat Partie

L'art, l'histoire et la nature ont établi la notoriété que cet endroit connaît depuis l'Antiquité, comme en témoignent des auteurs classiques comme Pindare, Polybe, Diodore de Sicile ou d'autres, des historiographes des 16^{ème} et 17^{ème} siècles (Fazell, Cluver) ainsi que les artistes et voyageurs des 18^{ème} et 19^{ème} siècles qui nous ont laissé d'inoubliables textes et représentations picturales. Il suffit de se remémorer Houel, Saint-Non, Denon, Swinburne, Brydone, et par-dessus tout Goethe, dont les pages les plus émouvantes de l'*Italiänische Reise* sont consacrées aux merveilles naturelles et artistiques d'Agrigente.

[Note : Dans le dossier de proposition d'inscription, l'Etat Partie ne fait aucune proposition quant aux critères au titre desquels il considère que ce bien doit être inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial. Toutefois, la liste indicative de l'Italie envoyée au Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO le 28 juin 1996, fait état des critères ii, iii, iv, v et vi.]

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, la Zone archéologique d'Agrigente est un *site*.

Histoire et Description

Histoire

Selon la tradition, la fondation de la ville grecque d'*Akragas* est l'œuvre de colons de Rhodes et de Crète, venus de Gela, leur colonie sicilienne d'origine vers 580 avant J.-C. Toutefois, les fouilles indiquent qu'un peuplement grec plus ancien existait

déjà vers le 7^{ème} siècle avant J.-C. Il s'agit d'un site de peuplement grec classique, sur le flanc d'une colline du littoral permettant à la ville de lancer son expansion à partir de l'acropole originelle, actuellement occupée par la ville moderne, et de prospérer très rapidement après la colonisation du 6^{ème} siècle. Un système de murs défensifs destinés à renforcer la protection naturelle assurée par la topographie locale est construit au cours du règne du tyran Phalaris (570-555 avant J.-C.). C'est de cette époque que date la construction des temples chthoniens, sur le coteau sud-ouest de la colline des temples.

Entamé sous Phalaris, l'expansionnisme politique d'Akragas atteint son apogée sous le règne du tyran Théron (488-473 avant J.-C.). Après la défaite décisive des Carthaginois à Himère en 480 avant J.-C., Théron étend sa domination aux côtes septentrionale et orientale de la Sicile. Les grands temples construits à cette époque à l'extrémité sud de la colline sont autant de gages de la prospérité que connaît ainsi la ville et de l'épanouissement culturel sous-jacent. Le philosophe, médecin et musicien Empédocle est l'un de ses fils les plus remarquables de ce temps.

Un régime démocratique est établi vers la fin du 5^{ème} siècle avant J.-C. et, malgré sa rivalité avec Syracuse, la ville connaît une courte période de tranquillité, qui s'achève brutalement en 406 avant J.-C. lors du siège et du pillage par les Carthaginois. Elle lutte pour recouvrer sa gloire ancienne, ce à quoi elle parvient brièvement sous Timoléon, qui écrase les Carthaginois en 340 avant J.-C. et introduit de nouveaux colons. Toutefois, la ville devient un objet de convoitise tant pour les Romains que pour les Carthaginois. Elle tombe tout d'abord aux mains des Romains en 262 avant J.-C. avant d'être définitivement intégrée à l'Empire romain en 210 avant J.-C.

C'est au cours des dernières années de la République et du début de l'Empire qu'Agrigente, alors connue sous ce nom, profite de sa situation d'unique ville marchande encore active sur la côte méridionale de la Sicile. Cependant, le déclin de l'Empire d'Occident et la progression du christianisme entraînent son dépeuplement et son appauvrissement.

A partir du 7^{ème} siècle après J.-C., sa superficie s'amoindrit, les anciens quartiers étant abandonnés alors que la population subsistante se regroupe sur la colline. Le peuplement restreint sera successivement occupé par les Arabes, qui l'appelleront Kerkent ou Gergent en 839 et en 1086 par les Normands, pour lesquelles elle sera Girgenti, nom qu'elle conservera jusqu'en 1927.

Description

Les limites de la cité antique sont définies par le relief naturel. Elle est dominée au nord par la colline de Girgenti, site de la ville moderne, et par le rocher d'Athéna, l'ancienne acropole. Les rivières *Akragas* (l'actuelle San Biagio) et *Hypsas* (à présent nommée

Drago) se trouvent à l'est et à l'ouest. La falaise sur laquelle est construite la fameuse série de temples se trouve au sud ; plus bas, une vaste plaine s'étend jusqu'à l'embouchure du fleuve San Leone, port de la cité antique.

La vallée des Temples, nom moderne du site, couvre la majorité de la partie construite de la cité antique et de ses monuments publics. Elle est verrouillée par une crête parallèle à la mer, à laquelle la qualité de zone sacrée avait été affectée dans l'Antiquité. Comme les fouilles archéologiques l'ont confirmé, l'agencement de la zone comprise entre l'acropole et les temples date du début du 5^{ème} siècle avant J.-C. Il repose sur la grille traditionnelle d'Hippodamos de Milet : six *decumani* (rues principales) sont coupées à angle droit par les *cardines*, qui les divisent en *insulae* d'environ 300 m de long.

La création de la zone sacrée remonte à la seconde moitié du 6^{ème} siècle avant J.-C., comme en témoignent les premiers temples situés à l'ouest de la crête. Toutefois, les vestiges les plus impressionnants sont ceux des temples bâtis à partir du règne de Théron, consacrés à Héraklès, au Zeus Olympien, à Héra Lacinia, à Vulcain et à la Concorde. Une large route relie cette zone à la partie résidentielle de la ville.

Avec ses dimensions de 112 m par 56 m, le temple de Zeus Olympien, dont seules les fondations et l'autel principal subsistent, était l'un des plus grands de tous les temples grecs et se distinguait par des particularités inhabituelles. Plutôt que le traditionnel péristyle ouvert, il était encerclé d'un mur agrémenté de gigantesques demi-colonnes doriques à l'extérieur et de pilastres à l'intérieur. La *cella*, à ciel ouvert, est délimitée par deux rangées de massifs piliers quadrangulaires en guise de murs intérieurs.

Après le Parthénon d'Athènes, le « temple de la Concorde », nom qui ne correspond apparemment à aucune désignation consacrée, est le plus impressionnant des temples doriques du monde grec. Il a remarquablement survécu grâce à sa conversion en église au 6^{ème} siècle après J.-C.. Il repose sur un stylobate à quatre niveaux et est entouré de 34 colonnes.

Construit à la même époque que le temple de la Concorde et dans un style très proche, le temple d'Héra Lacinia se dresse à l'extrémité orientale de la crête, où des vestiges de fortifications grecques subsistent. Les traces de l'incendie, œuvre des Carthaginois en 405 avant J.-C., sont toujours visibles. L'architrave et les colonnes de sa façade nord sont quasiment intactes.

Le temple d'Héraklès est plus récent que les autres temples doriques de la crête. Temple hexastyle, ses façades les plus longues sont ornées de quinze colonnes. Les huit colonnes de la façade sud ont été érigées de nouveau en 1923.

Les deux temples consacrés aux divinités chtoniennes (infernales), Déméter et Perséphone

comme celui consacré aux Dioscures sont construits une première fois au 6^{ème} siècle avant J.-C., puis rebâti de 480 à 460 avant J.-C. Selon toute probabilité, avant l'arrivée des colons grecs, la population indigène tenait déjà ce site pour sacré. On note un intéressant groupe d'autels, dont certains sont circulaires et évidés afin d'acheminer les offrandes aux dieux du monde souterrain.

Les importantes zones de fouilles du quartier résidentiel hellénistique et romain d'Agrigente s'ajoutent à ces extraordinaires monuments. Certaines maisons ont conservé des pavements de mosaïque en bon état. Les grands cimetières antiques situés sur la crête ainsi que dans sa partie sud comprennent des tombes et monuments datant des époques païenne et chrétienne. La tombe dite « tombe de Théron » date en réalité du début de la période romaine mais sa forme, qui est celle d'un petit sanctuaire ionique bâti sur un podium, est gréco-asiatique, style originaire d'Asie Mineure.

Les autres éléments de ce site sont les agoras supérieure et inférieure ainsi que le complexe réseau d'aqueducs souterrains.

Gestion et Protection

Statut juridique

La vallée des Temples d'Agrigente est classée Zone d'Intérêt national selon les dispositions de la loi du 28 septembre 1966.

Le décret du 6 mai 1968 du Ministère des Travaux Publics ainsi que celui du 7 octobre 1971 du Ministère de l'Éducation Nationale définissent le périmètre et les contraintes relatives à l'exploitation du site. Le décret N° 91 pris le 13 juin 1991 par le Président de la Région Sicilienne confère au périmètre une confirmation juridique supplémentaire. Ce faisceau de mesures statutaires interdit totalement toute construction au sein de la zone définie.

Gestion

La zone est en cours de classement en tant que Parc archéologique, sous la gestion de l'Assessorato Regionale per i Beni Culturali, Ambientali Pubblica Istruzione ed Educazione pour la région sicilienne et de la Soprintendenza per i Beni Culturali ed Ambientali d'Agrigente.

La région est actuellement propriétaire de 337 ha et une superficie supplémentaire de 550 ha est en cours d'acquisition. La région prévoit à terme une autre acquisition de 100 ha, qui portera le total à environ 1000 ha. La zone définitive devrait couvrir 1400 ha.

Aucune construction n'est autorisée dans la zone centrale jouissant d'une protection juridique (voir « Statut juridique » ci-dessus). Cette zone est presque totalement encerclée par un périmètre à l'intérieur duquel aucune construction ne peut dépasser 4,50 m de hauteur ainsi que d'une zone

littorale supplémentaire, au sud-est de la zone principale et dans laquelle la hauteur limite est de 7,50 m. Ces zones sont considérées comme zone tampon.

Conservation et Authenticité

Historique de la conservation

L'étude systématique du site débute au cours des dernières années du 18^{ème} siècle, sous l'impulsion des Bourbon, qui nomment le prince de Torremuzza conservateur pour la Sicile, avec l'assistance du Signor Lo Presti d'Agrigente. En 1786, ils sont responsables de l'anastylose du temple d'Héra et, l'année suivante, de la restauration du fronton du temple de Zeus, dont les fouilles et l'étude commencent en 1802.

Des travaux de restauration ont lieu dans la première moitié du 19^{ème} siècle sur les temples de Déméter, Vulcain, Héraklès et des Dioscures. Les quatre colonnes érigées de nouveau en 1836 à l'angle nord-ouest du temple des Dioscures deviendront le symbole du patrimoine archéologique d'Agrigente. Les travaux sur certains bâtiments de la cité antique et dans les cimetières se poursuivent pendant la seconde moitié du 19^{ème} siècle et les premières années du 20^{ème} siècle.

Les programmes de recherche, conservation, restauration et protection continuent sous la direction de la Soprintendenza d'Agrigente, grâce au financement de l'Assessorato Regionale (voir « Gestion » plus haut). Des organismes nationaux et internationaux sont consultés et collaborent à nombre de ces projets.

Plusieurs monuments présentent des problèmes de stabilité dus tant à la nature du roc sur lequel la cité antique est construite qu'à la pierre des bâtiments. Une étude est actuellement réalisée par des comités constitués par la Région Sicilienne.

La Soprintendenza a récemment lancé un programme systématique de recherche, étude et conservation des temples. Ce projet méticuleux et global a d'ores et déjà produit des résultats exceptionnels, attestés de près comme de loin par l'aspect saisissant de certains monuments fondamentaux tels que le temple de la Concorde.

Authenticité

Le degré d'authenticité de l'ensemble archéologique d'Agrigente est élevé. Bien évidemment, il convient d'admettre que certains travaux de restauration exécutés à la fin des 18^{ème} et 19^{ème} siècles ne sont en aucun point conformes aux principes de conservation modernes tels qu'ils sont définis par la Charte de Venise de 1964. Le fronton restauré du temple des Dioscures est un exemple de reconstruction imprécise ne procédant pas d'une anastylose rigoureuse. L'authenticité du site n'en reste pas moins incontestable.

Evaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expert de l'ICOMOS a visité Agrigente en mars 1997. L'ICOMOS a d'autre part consulté, quant à la portée culturelle du site, un éminent expert britannique en archéologie classique. Le Dr Mounir Bouchenaki, Directeur de la Division du Patrimoine Physique de l'UNESCO a fourni un exemplaire du compte-rendu de sa mission à Agrigente, du 8 au 12 mai 1996.

Caractéristiques

Selon la description que Pindare fait de l'Agrigente de son temps, il s'agit de « la plus belle des cités mortelles », opinion partagée par de nombreux visiteurs actuels en raison de la beauté du site et de la qualité des vestiges mis au jour. Les temples, particulièrement, comptent parmi les plus impressionnants et les mieux préservés du monde grec.

Comme la ville moderne ne couvre qu'une partie relativement faible de la zone de la cité antique, la vaste zone proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial peut être considérée comme intégrant certains aspects d'un paysage culturel. Les grands temples alignés sont les seuls monuments d'importance restés debout, alors que le reste du site a préservé un environnement rural de champs et vergers parsemés d'une poignée de bâtiments de style local datant de la disparition de la cité antique.

Analyse comparative

La grande période de la colonisation grecque s'est traduite par la construction de nombreuses villes, de l'Espagne à la Crimée, dont la plupart seront reconstruites au cours des périodes hellénistique et romaine. Une grande partie des vestiges actuels ne sont donc pas représentatifs de la culture grecque. Agrigente occupe une place particulière parmi les sites classiques du monde antique en raison du mode de préservation d'importants vestiges d'un groupe de bâtiments plus anciens sur le site primordial originel, qui ne seront pas recouverts par des structures ultérieures ni convertis en fonction d'autres goûts ou cultes.

Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Le Parc archéologique qui correspond à la zone proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial comprend trois subdivisions principales : une vaste zone centrale appartenant déjà au gouvernement de la Région Sicilienne, une zone périphérique dans laquelle l'expropriation doit intervenir sous peu et une zone externe supplémentaire. Les deux premières zones sont protégées par la loi N° 1089/1939.

Les photographies aériennes accompagnant le dossier de proposition d'inscription ainsi que la confirmation

apportée par la mission d'expert sur le site font clairement apparaître que la troisième de ces zones comme les trois zones extérieures désignées en tant que zones de protection (*aree di rispetto*), ont connu des activités de construction non autorisées qui ont considérablement amoindri leur valeur culturelle. La mission de l'ICOMOS propose par conséquent aux autorités provinciales que la zone proposée pour inscription soit limitée à la *proprietà demaniale* appartenant à l'Etat (c'est-à-dire les deux premières zones identifiées plus haut), les autres zones constituant une zone tampon. Cette proposition a été acceptée et un plan révisé élaboré qui tient compte des recommandations de l'ICOMOS.

L'ICOMOS s'inquiète du faible niveau de financement actuellement disponible pour les travaux de conservation et de restauration. La Soprintendenza dispose d'un programme d'interventions de conservation et de restauration bien documenté mais pour lequel le financement reçu témoigne d'une récente amputation de 80 %. Connaissant l'importance du tourisme dans une économie locale défavorisée, l'ICOMOS invite donc instamment les autorités concernées à reconsidérer leur politique à cet égard.

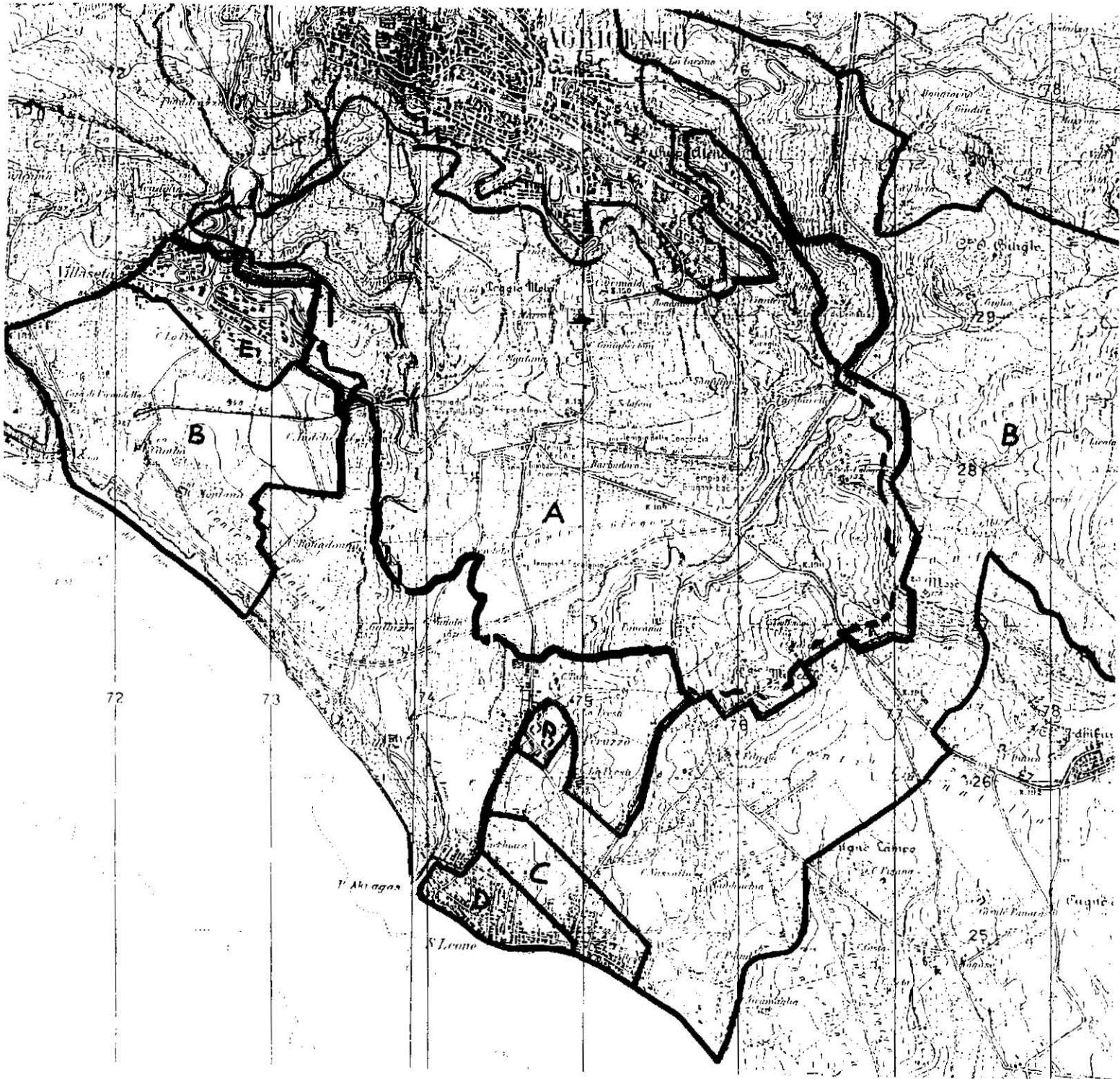
A l'occasion de la réunion de juin 1997, le Bureau a renvoyé cette proposition d'inscription à l'Etat Partie afin qu'il fournisse l'assurance d'un financement adéquat pour la gestion et l'entretien de ce bien. Aucune réponse sur ce point n'est parvenue au moment où cette évaluation est envoyée à l'impression (début septembre).

Recommandation

Si l'assurance demandée par le Bureau est reçue avant la réunion extraordinaire du Bureau en novembre 1997, l'ICOMOS recommande que ce bien soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii, iii et iv* :

Agrigente est l'une des plus grandes cités antiques du bassin méditerranéen. Son état de conservation est exceptionnellement intact et sa grande rangée de temples doriques constitue l'un des plus extraordinaires ensembles de monuments de l'art et de la culture grecs.

ICOMOS, septembre 1997



Agrigente / Agrigento :
Zone proposée pour inscription (A) et zones de protection /
Nomination area (A) and protection zones